

CONSIGNES GENERALES SEJOURS ETE 2022

Afin que votre enfant débute son séjour dans **les meilleures conditions possibles**, voici quelques recommandations à lire **attentivement**. Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

SANTE

- Si votre enfant suit un traitement médical, joindre impérativement une ordonnance récente ainsi que les médicaments nécessaires à **la durée totale du séjour** (aucun traitement, même homéopathique, ne sera administré sans ordonnance).
- Si vous bénéficiez de la CMU/Sécurité Sociale, nous fournir une copie de votre attestation.

Si vous le jugez nécessaire, n'hésitez pas à noter sur la fiche sanitaire toutes les informations concernant votre enfant qui pourraient être utiles à l'équipe d'encadrement.

HEBERGEMENT

- Les jeunes sont hébergés sous tentes équipées de matelas, dans des campings agréés jeunesse et sport ou en auberge de jeunesse. Vous devez, dans tous les cas, **munir votre enfant d'un sac de couchage**.

VOYAGE

- Les voyages s'effectuent en bus, en train ou en minibus. Il est impératif de **respecter les horaires de convocation** qui vous seront communiqués 10 jours avant le départ.
- Les enfants sont pris en charge et accompagnés par l'équipe d'encadrement de la Fédération Partir dès le moment du départ. Même chose pour le retour jusqu'à ce que les enfants soient récupérés par les parents.
- Pour les départs prévus **avant 13h00**, **fournir un pique-nique** (pensez à la boisson et évitez les produits s'altérant à la chaleur). Pour les départs après 13h00, les enfants devront avoir mangé.

BAGAGES

- Séjours itinérants : pas de valise à roulettes.
- Prévoir un seul bagage par personne ainsi qu'un petit sac à dos qui servira pendant le séjour pour les sorties et les balades.
- Nous vous conseillons également de marquer toutes les affaires de votre enfant pour les retrouver plus facilement en cas de perte ou d'oubli (6/12 ans).

TROUSSEAU

- Vous trouverez ci-après une liste de vêtements et objets utiles pour le séjour. Elle est bien sûr indicative, mais essayez de ne pas trop charger le bagage et de ne pas oublier l'indispensable. Pensez à mettre cette liste dans le bagage de l'enfant (6/10 ans).
- Evitez tous les objets et affaires de valeur, bijoux, baladeurs musicaux et portables (**vols, pertes et dégradations ne sont pas pris en charge par notre assurance**).
- Il est préférable de choisir des vêtements pratiques et peu fragiles.

COURRIER, TELEPHONE PORTABLE

- Si vous souhaitez que votre enfant vous écrive, fournissez-lui du papier à lettre, des enveloppes, et des timbres.

- Les téléphones portables sont tolérés dans la mesure où ils n'entravent pas le bon déroulement du séjour et l'intégration de l'enfant au sein du groupe. Leur utilisation sera réglementée.

MODALITES FINANCIERES

- A l'inscription, 200 euros d'arrhes et 22 euros d'adhésion annuelle et familiale.
- 50% du séjour avant le 15 mai 2022.
- Totalité du solde avant le 15 juin 2022.

DOCUMENTS INDISPENSABLES A NOUS RENVOYER AVANT LE DEPART

- Fiche de réservation complétée et signée.
- Fiche sanitaire complétée et signée.
- Autorisation parentale à la pratique des sports concernés par le séjour et droit à l'image.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports concernés (en fonction du séjour choisi).
- Attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques selon les séjours (en fonction du séjour choisi).
- Si voyage à l'étranger (photocopies) : carte d'identité, carte européenne d'assurance maladie, (l'enfant devra avoir les originaux sur lui au départ), ainsi qu'une autorisation de sortie du territoire (accompagné de la photocopie de la carte d'identité du tuteur signataire de l'autorisation).

SEJOUR A L'ETRANGER ET EN CORSE : DOCUMENTS INDISPENSABLES A AVOIR AU MOMENT DU DEPART

- Carte d'identité ou passeport.
- Carte européenne d'assurance maladie (séjours à l'étranger uniquement).
- Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs, accompagné de la photocopie de la pièce d'identité du tuteur signataire de l'autorisation (séjours à l'étranger uniquement).

PASS OU PAS PASS ?

- L'inscription à nos séjours de vacances en elle-même ne nécessite pas de présenter un pass-sanitaire. Toutefois, pour les enfants de 12 ans et plus, la présentation d'un pass-sanitaire peut être nécessaire pour le transport (train et bateau) et dans certaines activités proposées lors du séjour.
- Aussi quand cela sera nécessaire nous pourrons solliciter ce pass-sanitaire. Il est à noter que les lieux de séjours et leur organisation ne permettent pas d'effectuer régulièrement des tests PCR et/ou antigéniques. Aussi, il est possible que la présentation d'un pass-sanitaire validé par vaccination soit nécessaire, afin de garantir le bon déroulement du séjour.
- Si vous avez plus de questions, nous restons à votre écoute.

